

L'activité des femmes progresse mais reste en retrait

Insee Analyses Corse • n° 34 • Décembre 2021

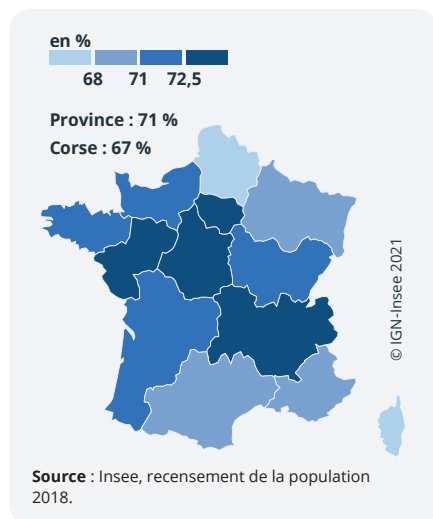


En 2018, en Corse, 67 % des femmes de 15 à 64 ans travaillent ou cherchent un emploi. À âge, niveau de diplôme et situation familiale équivalents, les femmes insulaires sont moins souvent actives qu'en province. L'écart avec les autres régions se creuse davantage pour les mères ayant des enfants. De plus, avec une femme active sur dix au chômage, le taux de chômage féminin est plus important sur l'île. La gamme des métiers auxquels accèdent les femmes tend à s'élargir, mais elle reste plus restreinte que celle des hommes. Dans le privé, leurs salaires sont plus faibles que sur le continent, mais l'inégalité salariale avec les hommes est moins marquée sur l'île. Elle est largement expliquée par des effets de structure. Enfin les femmes sont à l'origine d'une création d'entreprise sur trois.

En Corse, 67 % des femmes de 15 à 64 ans sont actives soit 70 400 femmes en emploi ou au chômage en 2018

► **définition.** Ce taux d'activité est nettement inférieur à la moyenne de province (71 %) et l'île reste la région

► 1. Taux d'activité des femmes par région en 2018



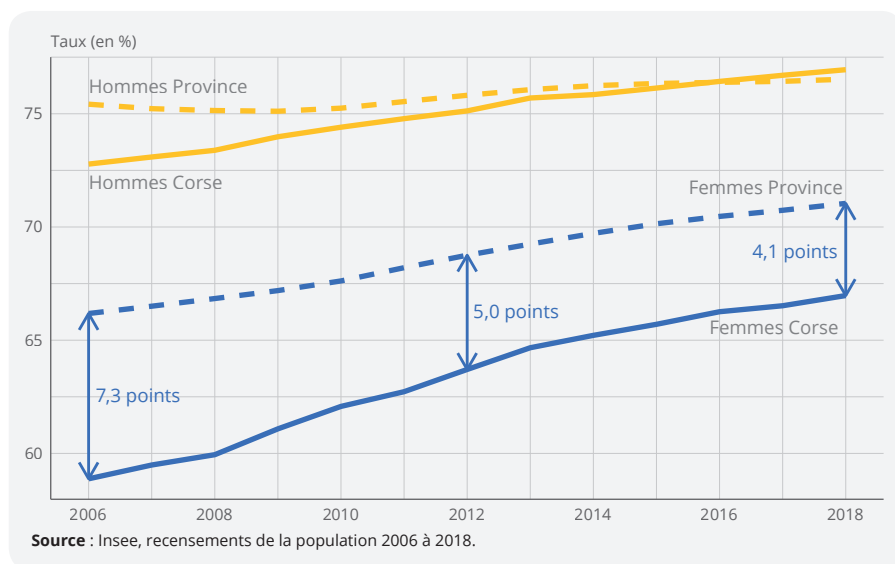
métropolitaine où il est le plus faible ► **figure 1.** Cependant, en douze ans, il progresse plus rapidement que dans les autres territoires (+ 8 points) et l'écart avec la moyenne de province se réduit

► **figure 2.** Le taux d'activité féminin

insulaire rattrape ainsi celui des Hauts-de-France mais reste encore 2 points en dessous de celui de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

De même, l'écart d'activité entre hommes et femmes se réduit sur l'île. Il demeure

► 2. Évolution du taux d'activité



En partenariat avec :



Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de Corse

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee et la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) de Corse.

néanmoins deux fois plus important qu'en province (10 points contre 5 points).

Cette croissance du taux d'activité féminin se traduit par une diminution de la part des femmes au foyer (- 6 points) et des retraitées (- 2 points) parmi les femmes en âge de travailler.

À situation semblable, les femmes moins souvent actives en Corse

À âge, niveau de diplôme et situation familiale équivalents, les femmes sont moins souvent en activité en Corse que sur le continent ► **méthodes**.

L'âge est le facteur qui influence le plus le taux d'activité des femmes. Entre 25 et 49 ans, 81 % d'entre elles sont actives en 2018 en Corse. Cette période de la vie, où l'activité féminine est la plus importante, est également celle où l'écart avec la France de province est le plus élevé (- 7 points). Après une forte hausse entre 2006 et 2012, le taux d'activité des femmes de cette tranche d'âge se stabilise ces dernières années ► **figure 3**. À partir de 50 ans, le taux d'activité féminin baisse à 59 % contre

64 % en province. En contre-partie, la part des préretraitées et des retraitées augmente. Cependant la tranche des 50-64 ans est celle où l'activité a le plus progressé depuis 2012 avec le recul de l'âge de départ à la retraite.

Les femmes insulaires de moins de 25 ans ont un taux d'activité plus bas (36 %) mais plus proche de celui de province (38 %). Cette faible présence sur le marché du travail s'explique alors par la poursuite d'études pour plus de la moitié d'entre elles.

Le diplôme est ensuite déterminant pour l'insertion des femmes sur le marché du travail. En Corse, comme en province, les femmes diplômées du supérieur ont un taux d'activité deux fois supérieur à celui des non diplômées. Toutefois, à niveau d'études équivalent, les femmes sont moins souvent en activité sur l'île qu'en province.

En Corse, les enfants influencent davantage l'activité de leur mère

Entre 25 et 49 ans, la présence des femmes sur le marché du travail est maximale. C'est également à ces âges

qu'elles fondent généralement une famille. Or, la présence d'enfants au sein du noyau familial conditionne aussi la participation des femmes au marché du travail. Ainsi, plus les enfants sont nombreux, plus le taux d'activité des mères diminue. Sur l'île, il passe de 84 % pour les mères d'un seul enfant à 62 % pour celles ayant 3 enfants ou plus. Cette baisse, plus marquée en Corse, accentue l'écart entre l'île et la province : de - 8 points pour un enfant, celui-ci passe à - 10 points pour deux enfants et à - 13 points au-delà.

En effet, en Corse les mères se retirent plus souvent du marché du travail : à partir de trois enfants 31 % des mères sont femmes au foyer contre 20 % en province. Elles choisiraient davantage cette option plutôt que de travailler à temps partiel (23 % contre 29 % en province).

Le chômage des femmes reste important

En 2018, 10,3 % des femmes actives sont au chômage sur l'île contre 9,0 % en province. Les taux de chômage féminins et masculins convergent depuis dix ans, mais en Corse celui des femmes reste supérieur à celui des hommes ► **figure 4**.

Ainsi, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à rechercher activement un emploi sur l'île. Fin 2018, 14 000 femmes sont inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, soit 55 % de la demande d'emploi. Cette part est supérieure de 3 points à la moyenne de province et place la Corse au second rang des régions derrière les Pays-de-la-Loire. De plus, 29 % d'entre elles sont inscrites à Pôle emploi depuis un an ou plus contre 27 % des hommes.

Les difficultés que les femmes anticipent dans leur recherche d'emploi peuvent aussi expliquer en partie la plus faible activité des femmes insulaire. En effet, des perspectives peu favorables d'embauche peuvent les décourager dans leur recherche d'emploi et les inciter à se retirer ou à ne pas se positionner sur le marché du travail. Il existe ainsi au niveau des zones d'emploi métropolitaines une corrélation négative entre le taux d'activité féminin et le taux de chômage des femmes.

Les salariées occupent une palette de métiers plus restreinte

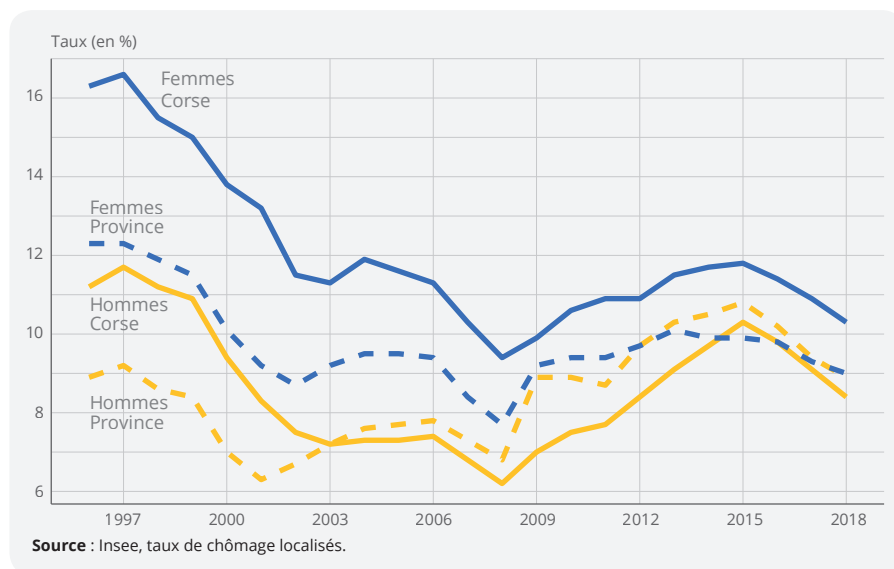
Si la gamme des métiers auxquels accèdent les femmes tend à s'élargir, elle reste plus restreinte que celle des hommes. La moitié des

► 3. Taux d'activité des femmes selon l'âge, le diplôme ou le nombre d'enfants

		Taux d'activité des femmes (en %)			
		Corse			Province
		2006	2012	2018	2018
Femmes de 15 à 64 ans					
Âge	15 à 24 ans	35	39	36	38
	25 à 49 ans	76	80	81	88
	50 à 64 ans	42	50	59	64
Diplôme	Aucun diplôme	40	44	42	43
	CAP, BEP ou Bac	65	67	69	73
	Études supérieures	79	81	81	86
Femmes de 25 à 49 ans					
Nombre d'enfants	0	79	83	83	89
	1	80	83	84	92
	2	74	78	81	91
	3 ou plus	54	59	62	75

Source : Insee, recensements de la population 2006, 2012 & 2018.

► 4. Évolution des taux de chômage



Source : Insee, taux de chômage localisés.

► 5. Classement des dix familles professionnelles qui comptent le plus de femmes salariées en Corse en 2018

	Effectif féminin Corse	Part dans l'emploi féminin (en %)		Taux de féminisation en Corse (en %)
		Corse	Province	
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	3 527	5,4	3,5	95
Secrétaires	3 065	4,7	3,4	94
Employés de libre service du commerce et magasiniers	2 358	3,6	2,2	54
Infirmiers en soins généraux, salariés	1 729	2,6	2,8	83
Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés	1 711	2,6	1,2	47
Aides-soignants	1 649	2,5	3,4	87
Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie	1 640	2,5	0,6	70
Agents administratifs des collectivités locales	1 519	2,3	1,7	74
Caissiers de magasin	1 517	2,3	1,7	83
Nettoyeurs	1 428	2,2	2,2	70

Note de lecture : En Corse, 4,7 % des femmes salariées sont secrétaires et 94 % des secrétaires sont des femmes.
Source : Insee, base tous salariés 2018 au lieu de résidence.

femmes travaillent dans 21 familles professionnelles contre 32 pour les hommes. En outre, 30 % des salariées se concentrent dans dix familles professionnelles ► **figure 5**. Ainsi, les femmes s'orientent fortement vers les métiers des services aux particuliers (aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales), mais également vers certains emplois des secteurs de la santé ou du commerce (infirmières, aides-soignantes, caissière) et administratifs (secrétaire). Ces métiers sont en outre très féminisés : les femmes y représentent plus de 80 % des salariés. Inversement, les femmes sont aujourd'hui encore sous-représentées parmi les ingénieurs (23 %) et les médecins (45 %).

De la même façon que certains métiers sont fortement féminisés, le genre apparaît déterminant au sein des catégories socioprofessionnelles. Parmi la population active occupée, six femmes sur dix travaillent comme employées, soit deux fois plus que les hommes insulaires. A contrario, les femmes sont bien moins souvent ouvrières qu'eux. Enfin, une femme sur dix est cadre, soit un niveau équivalent à celui des hommes en lien avec les postes d'encadrement peu nombreux sur l'île. Sur le continent, le taux de cadres chez les hommes est nettement supérieur à celui des femmes.

Des salaires plus faibles que sur le continent et plus proches de ceux des hommes

En Corse, dans le secteur privé, une femme gagne en moyenne un salaire net annuel de 13 600 € contre 17 700 € pour un homme ► **figure 6**.

Ces salaires moyens sont les plus bas des régions de province, mais sont aussi

les moins inégalitaires. En Corse, une femme gagne en moyenne 23,2 % de moins qu'un homme, cet écart atteint - 31 % en France de province.

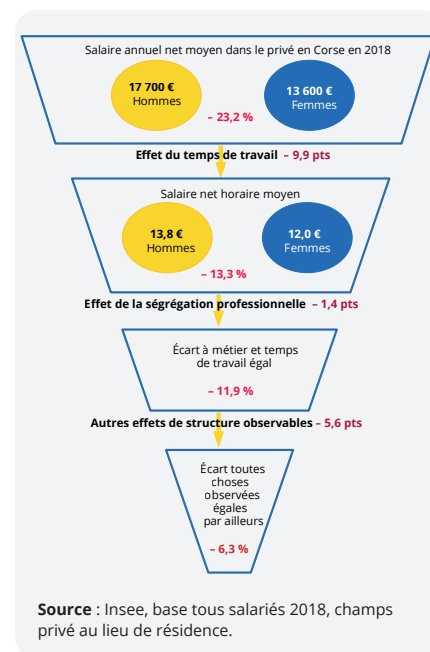
Le premier facteur de disparité de salaire est le temps de travail dans l'année. Outre le temps partiel qui concerne 23 % des femmes contre 9 % des hommes, la durée des contrats peut également être différente. Ainsi, elles effectuent 11 % d'heures de travail en moins sur l'année. Cela explique 9,9 points de l'écart de salaire.

À temps de travail égal, l'écart se resserre. Ainsi les femmes gagnent en moyenne 12,0 € nets de l'heure contre 13,8 € pour les hommes, soit 13,3 % de moins. La différence tient en partie au fait que hommes et femmes n'occupent pas les mêmes emplois, ces dernières étant surreprésentées dans certains métiers peu rémunérateurs. Cette ségrégation professionnelle compte pour 1,4 point de l'écart de rémunération horaire.

Cependant, à métiers et temps de travail égaux, les femmes gagnent encore 11,9 % de moins que les hommes. Les caractéristiques des salariés telles que l'âge et les autres caractéristiques des postes occupés comme le secteur d'activité, la branche professionnelle, le type de contrat de travail ou encore la taille de l'entreprise représentent ensemble la moitié de cet écart (5,6 points).

Ainsi, une fois ces effets de structure écartés, la différence de salaires entre femmes et hommes reste de - 6,3 % sur l'île. Cet écart résiduel peut toutefois encore provenir d'autres variables non observées telles que le niveau et le domaine de formation, l'expérience professionnelle ou l'ancienneté dans l'entreprise.

► 6. Décomposition de l'écart salarial entre les hommes et les femmes



Trois entreprises sur dix créées par des femmes, surtout dans la santé

Au premier semestre 2018, en Corse comme au niveau national, les femmes sont à l'origine de trois créations d'entreprises sur dix. Cette proportion n'a pas évolué depuis 2014. Pourtant, l'un des objectifs de l'accord cadre national en faveur de l'entrepreneuriat féminin, signé en octobre 2017, est de porter ce taux à 40 %.

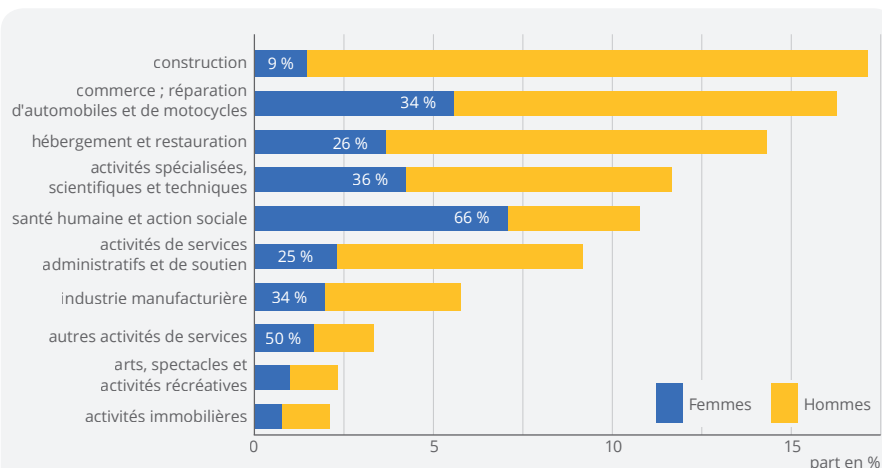
Le secteur de la santé et de l'action sociale se démarque avec sept créations sur dix réalisées par des femmes ► **figure 7**. Les créatrices s'installent alors comme infirmières, sages-femmes ou professionnelles de la rééducation. À l'inverse, les femmes restent rares parmi les créateurs d'entreprises de la construction avec moins d'une création sur dix. Ainsi, comme pour les salariées, les entreprises créées par des femmes sont globalement moins diversifiées que celles créées par des hommes. En Corse, les créatrices d'entreprises sont à l'image de celles de province. D'abord, elles sont plus diplômées que leurs homologues masculins. Elles sont 71 % à être diplômées du supérieur sur l'île contre 44 % pour les créateurs, en lien avec leurs secteurs de création d'entreprise. Ensuite, elles sont également plus jeunes : la moitié a moins de 35 ans contre un tiers chez les hommes. Enfin, 5 ans après leur début d'activité, deux entreprises sur trois créées par des femmes sont pérennes, tout comme celles portées par les hommes. Un quart d'entre elles ont créé de l'emploi, soit sensiblement moins que les hommes (27 % contre 36 %).

En effet, les entreprises créées par les femmes se situent davantage dans des secteurs où l'activité peut s'exercer seule (soins infirmiers par exemple). ●

Rémi Malleville, Arnaud Huyssen (Insee),
Vannina Saget (DRDFE)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► 7. Répartition des créateurs d'entreprises par sexe pour les 10 principaux secteurs d'activité



Note de lecture : les entreprises de la construction représentent 17 % des entreprises créées au 1^{er} semestre 2018, dont 9 % par des femmes.

Source : Insee, Sine classique 2018.

► Encadré - Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi : les acteurs se mobilisent

La direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) en Corse étudie les conditions d'emploi des femmes sur le marché insulaire.

Dans ce cadre, elle déploie, sur l'ensemble du territoire, des actions en partenariat avec plusieurs acteurs afin de promouvoir l'insertion professionnelle des femmes les plus éloignées de l'emploi et viser l'autonomie économique des publics féminins les plus vulnérables.

Elle encourage le développement de l'entrepreneuriat au féminin et lutte contre les stéréotypes de genre dans l'écosystème de l'orientation professionnelle et de l'emploi en Corse.

À ce titre, un plan régional d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (PAREF) est en cours de création en partenariat avec la BPI France et la Collectivité de Corse dont les objectifs sont : professionnaliser à la culture commune « entrepreneuriat au féminin » des acteurs de l'écosystème, promouvoir la création d'entreprises dans les secteurs peu couverts par les femmes, en particulier le numérique, favoriser la croissance au sein des entreprises. De même, le concours « Clash tes stéréotypes » invitent les élèves de collèges et de lycées, de l'Académie de Corse à s'exprimer, en produisant un support permettant de changer la représentation de la société face aux clichés présents dans le monde du travail (partenariat Académie, DRDFE-Medef).

► Sources – méthodes

Les résultats sur les taux d'activité sont issus des **recensements de la population** de 2006 à 2018.

La base **Tous salariés** est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir de déclarations administratives de leurs employeurs. Sur le **champ privé**, les salaires annuels sont principalement issus des déclarations sociales nominatives (DSN) que les entreprises adressent à l'administration, et que l'Insee retraite ensuite. Les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, les salariés des particuliers employeurs, ainsi que les apprentis et les stagiaires sont exclus de ce champ.

L'Insee produit des **taux de chômage localisés** par région et déclinés par sexe (sauf pour Mayotte) à partir d'une synthèse de différentes sources (données administratives sur l'emploi, séries de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi, enquête Emploi).

Le **système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine)** est un dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Le champ de l'enquête Sine classique couvre l'ensemble des créations d'entreprises du premier semestre, hors micro-entrepreneurs, qui ont vécu plus d'un mois dans l'ensemble des activités économiques marchandes non agricoles.

Une **régression logistique** permet de **mesurer l'effet spécifique de chaque facteur (âge, niveau de diplôme, situation personnelle) sur l'activité des femmes**, les autres facteurs étant inchangés (« toutes choses observées égales par ailleurs »).

Une **analyse structurelle-résiduelle** permet de **décomposer l'écart entre le salaire horaire moyen des femmes et celui des hommes** en une partie structurelle et une partie résiduelle (non expliquée par la structure observée). Les effets de structure sont mesurés sur la profession et catégorie socioprofessionnelle, l'âge, le secteur d'activité, l'effectif de l'établissement du salarié, le type de contrat de travail et la branche professionnelle.

► Pour en savoir plus

- Balzer S., Huyssen A., « Les femmes sur le marché du travail insulaire », *Insee Analyses Corse* n° 9, mars 2016.
- Huyssen A., Nicolai M-P., « Une majorité de femmes parmi les travailleurs exposés au coronavirus », *Insee Flash Corse* n° 60, mai 2021.

► Définitions

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'**actifs** (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante (ici les 15-64 ans).

Un **chômeur** est une personne qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un.

Les **demandeurs d'emploi** en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

